



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 3270000: entreprises de travail adapte, les ateliers sociaux et les "maatwerkbedrijven"**

Situation au 08/04/2021 (Dernière adaptation 02/08/2018)

Voir les Sous-commissions 3270100, 3270200 et 3270300. Le document concernant le champs de compétence est consultable [ici](#).